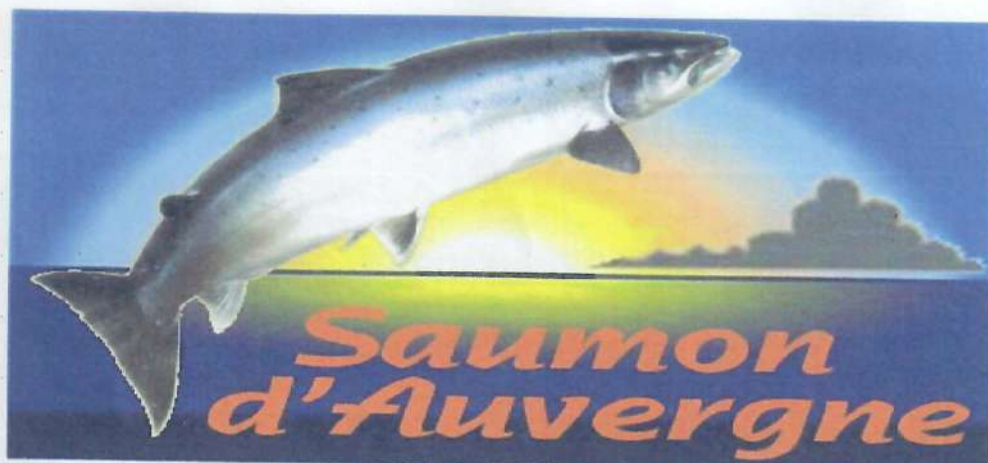




2002 - A. LECHÉLON ©

Décembre 2008

Année 2008 Numéro 19

Magazine d'information et de liaison édité par :

L'Association Protectrice du Saumon Loire Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de Publication Jean-Louis LECHÉLON - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme
Siège Social : 30, Rue Voltaire 63800 CURNON D'Auvergne © APS 2002 - Droits réservés

Éditorial

Encore une année qui s'achève, avec, il faut bien le reconnaître, des résultats en terme de remontée, plutôt décevants. 421, c'est le dernier chiffre annoncé par LOGRAMI pour les passages à Vichy. Il ne s'agit pas du jeu de dés sur lequel se jouerait l'avenir du saumon, mais du résultat final d'une triste réalité concernant la saison 2008. Sans aucun doute, la terrible crue de 2003 a dévasté la plupart des frayères du Haut-Allier, et il faut trouver là, une grosse partie de notre désillusion. Pour preuve, les $\frac{3}{4}$ des géniteurs piégés à Vieille-Brioude cet automne, étaient des poissons sans adipeuse en provenance du Conservatoire National du Saumon Sauvage et c'est, je pense, ce qui a permis, d'éviter une année "blanche". Pourtant, l'avenir n'est pas aussi sombre qu'il y paraît. Le nouveau plan de gestion "Saumon" du bassin de la Loire, pour la période 2009-2013, piloté par la DIREN de bassin Loire-Bretagne a défini le rôle de chacun des opérateurs (ONEMA, LOGRAMI et CNSS) et semblerait porteur d'espérance pour les années à venir.



Le CNSS est dorénavant responsable de l'ensemble de la filière de repeuplement, ce qui inclut les captures de géniteurs, la production de juvéniles et leurs déversements pour l'ensemble du bassin de la Loire.

LOGRAMI est en charge des comptages et plus généralement de la coordination du recueil des données biologiques. Parallèlement au groupe technique, le comité des experts « Saumon » réunissant l'ONEMA, LOGRAMI et le CNSS, un conseil scientifique, composé principalement de spécialistes internationaux, s'est réuni en février 2008 et a émis des orientations sur l'écriture du plan.

C'est ainsi qu'il a été décidé qu'aucun déversement ne serait effectué à l'amont de Langeac, secteur protégé. Reproduction naturelle seulement. A l'aval de cette zone, il sera déversé, comme cette année environ 250 000 alevins et 220 000 smolts entre Langeac et Dallet. Les affluents de l'Allier, Alagnon, Dore et Sioule de même que la rtempe et l'Arroux recevront leur contingent habituel d'alevins et smolts.

Ce plan de gestion, vient d'être validé par le COGEPOMI qui a décidé, en outre, qu'il n'y aurait pas de pêche au saumon en zone maritime et a interdit la pêche de la truite de mer sur l'ensemble de son territoire. Bravo ! Quand toutes les bonnes volontés vont dans la même direction, les choses évoluent rapidement !

Il faut bien reconnaître que si ces mesures sont encourageantes, les données recueillies risquent d'être faussées par un élément impondérable que sont les captures en mer, en estuaire et en eau douce, qu'elles soient accidentelles ou parfaitement intentionnelles. Aucune conclusion sérieuse ne pourra être tirée de ce nouveau plan de gestion si l'on ne connaît pas le pourcentage de saumons prélevés au cours de leur long voyage. Avec les moyens mis en place, que ce soit au niveau du suivi par les stations de comptage, de la génétique, du marquage (par ablation de la nageoire adipeuse ou par transpondeurs) il est nécessaire aujourd'hui de connaître le parcours semé d'embûches de ce poisson. Sous peine d'être inexactes, ces mesures doivent impérativement s'accompagner d'une déclaration obligatoire de capture, en quelque lieu que ce soit. Reste à trouver un parlementaire, soucieux de s'impliquer dans ces actions de sauvegarde, pour présenter un projet de loi allant dans ce sens, et conforter ainsi les scientifiques dans leurs travaux ambitieux.

En ces derniers jours de 2008, laissez moi vous souhaiter, à tous, adhérents, sympathisants, membres et présidents d'AAPPMA et de Fédérations de Pêche, représentants du monde halieutique et élus qui nous soutiennent dans nos actions, une bonne et heureuse année 2009.

Le Président, Jean-Paul Cubizolles

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

Dans ce numéro :

*L'Allier, Rivière à
Saumons*

*Le Magicien de la
Ness*

*L'État sanitaire
des saumons à
Vichy*

*Que d'Eau! ...
Que d'Eau !!! ...*

*Qu'est-ce que
l'Association
Protectrice du
Saumon*



Panneaux "Rivière à Saumons"

Il y a quelques temps, nous avons sollicité le Conseil Général du Puy de Dôme pour qu'il participe à l'identification des rivières à saumons, comme c'est le cas sur les rivières du Québec. C'est chose faite! Depuis peu, les ponts du département enjambant la rivière Allier nous informent de la présence de ce grand migrateur dans le cours d'eau. Merci à nos conseillers généraux, à leur Président Jean-Yves GOUTTEBEL et au conseiller général et maire de Cournon, Bertrand PASCIUTO, qui nous soutiennent dans nos actions pour la restauration du saumon sur le bassin Loire-Allier. Il reste les affluents, Sioule, Dore et Alagnon, mais cela ne devrait pas tarder. Souhaitons que les autres départements concernés par cette action, suivent l'exemple du Puy de Dôme ...?

✓ Une partie des membres du Conseil d'Administration au pont du Saut du Loup



Vite Lu :

les saumons mangent ils ?

A la question : les saumons mangent-ils ? Dans beaucoup de revues halieutiques la réponse est non, par contre beaucoup de pêcheurs sportifs ont une réponse opposée. Les anciens qui ont pris beaucoup de saumons dans leur carrière avaient une certitude : le saumon s'alimente en rivière, une grande majorité d'entre eux pense que le saumon prend une proie (vers de terre, petits poissons), l'écrase dans sa bouche, le liquide provenant de la proie est avalé et recrache le reste. Dans un ancien numéro de la revue "Au bord de l'eau" R. Semery, de Cérences (Manche), relate des prises au ver de terre dans la Sienne : un pêcheur a en pris huit en pêchant de la même façon qu'à la truite, un autre a pris trois saumons, au ver, dans son après midi...

Pour les pêcheurs du bassin de la Sienne, dès les années trente, le saumon mange en rivière.

Louis Sauvadet

LE MAGICIEN DE LA NESS

Alexander Grant
Magicien de la Ness

Un record tenu pendant 110 ans : c'est la distance du lancer de la mouche à saumon. Sa longévité est due à un homme hors du commun : Alexander Grant. Si le panthéon des pêcheurs de saumon à la mouche existait : il y figurerait en très bonne place.

Il est indiscutablement le grand père du lancer appelé spey cast. Alexander Grant est né en 1856 ; ses parents avaient une petite exploitation agricole dans la haute vallée de la Spey. Il avait une autre passion : le violon. Il avait, très tôt, porté un grand intérêt aux propriétés acoustiques des instruments de musique. Un jour, il refusa de suivre une leçon de violon de son professeur car il n'aimait pas la sonorité du violon de son maître.

Son intérêt pour la sonorité et les vibrations étaient des caractéristiques qu'il allait utiliser plus tard pour la mise au point des fameuses cannes Grant's Vibration.

S'il était un lanceur de très grande classe, il était aussi un monteur de mouche connu. Il vendit des mouches montées de sa propre main à partir de 1884 à Carrbridge. L'année suivante, il prit un emploi de Ghillie pour Lord Burton sur la rivière Garry ; Une des rivières qui se jette dans le Loch Ness. En 1887, il ouvrit un magasin d'articles de pêche et un salon de coiffure à Inverness, tout en conservant son activité de Ghillie sur la rivière Garry. Cette année là, en septembre, sur cette rivière, à la sortie du Loch Quoich, il prit à la mouche (avec une Thunder and Lightning) un saumon de 55 livres anglaises, soit 24,5 kilogrammes.

Il fabriqua et mit au point les fameuses cannes Grant Vibration dans son magasin.

Visuellement ses cannes avaient deux caractéristiques :

- leur système révolutionnaire de liaison des brins. Ce dispositif permettait à la ligne de charger la canne sur toute sa longueur. Ce système fut breveté en 1895.

- son système d'anneaux : ces derniers, lors du lancer arrière, coinçaient la soie pour éviter les ventres qui se forment entre chaque anneau.

L'argument d'Alexander Grant était le suivant :

- lors du lancer arrière, quelque soit le lancer : spey ou vertical, il y a une perte de tension avec la ligne, ceci est due à son déplacement.

- Lors du lancer avant, il n'y a plus d'énergie ; elle est gaspillée pour « allonger » la soie. Avec des anneaux articulés qui viennent coincés la soie, celle-ci est tenue très près de la canne. Alexander Grant n'avait jamais une réserve de soie.

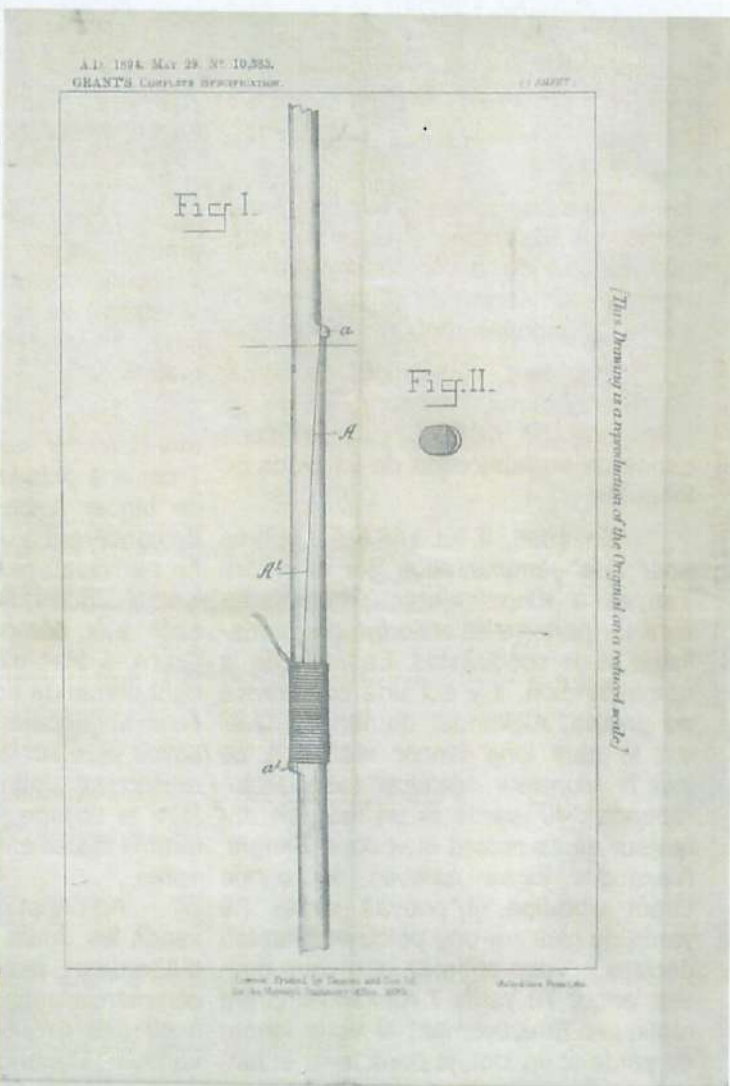
Le réel secret des cannes en greenheart était autre. Alexander fabriquait lui-même ses violons. Il avait donc acquis une très grande expertise dans la connaissance des principes vibratoires, notamment en acoustique. Il appliqua ces principes pour la fabrication des cannes. Il savait que la densité du bois variait (1) : donc chaque canne devait être



La rivière Ness

unique. Alexander Grant ajustait spécifiquement chaque canne, le critère était acoustique, chaque brin était retouché. La flexion de la canne devait être harmonieuse afin qu'elle puisse agir comme un ressort unique.

Alexander Grant pêchait le saumon dans la Ness. il était capable de lancer une grande longueur de ligne. Il acquit une grande réputation, surtout après avoir capturé un saumon à une distance, mesurée, de 47 yards soit 43 mètres devant des spectateurs et des collègues pêcheurs médusés d'un tel exploit.



Ci contre le croquis du brevet N° 10 385 du 29 mai 1894
d'Alexander CRANT
(d'après document du musée d'Inverness)

En 1895, Alexander Grant était invité à participer à une compétition locale de lancer. Organisée par un magistrat, auteur halieutique connu en Ecosse, avec l'intention de réunir les lanceurs connus des Highlands. Cette compétition fut organisée sur la Ness,

cer une ligne de 20 yards de plus...

Le lendemain matin, après un bref échauffement, Alexander Grant, sans réserve de ligne pour le lancer avant, leva et propulsa la ligne. Lorsque l'extrémité de la ligne toucha la pe-

pas les principes acoustiques appliqués individuellement à chaque perche. La firme copiait avec minutie une version d'une canne fabriquée par Alexander Grant. Pendant la moitié du vingtième siècle, ces cannes furent le must, jusqu'à l'arrivée de la fibre de verre, technologie qui bouleversa le marché.

Lorsque les journalistes demandaient à Alexander Grant, qui était de condition physique moyenne (2), comment il parvenait à accomplir de tels exploits ? Sa réponse, invariablement était : « Pendant ma jeunesse j'ai travaillé comme bûcheron, manié une hache de 6 livres toute la journée. C'était le meilleur entraînement que je pouvais avoir. » Alexander Grant s'est éteint le 6 Juillet 1942 à 85 ans. Une question sans réponse demeure : avec le matériel d'aujourd'hui, quelle aurait été sa distance de lancer ?

Ce record fut battu en 2005 par Scott MacKenzie, ghillie sur le parcours de Ness Side, avec un lancer de 68 yards. De nouveau, Gordon, lui aussi ghillie sur le parcours voisin de Ness Castle établit un record à 73 yards lors d'une démonstration sur la Tweed. A noter que ces 3 phénomènes du spey cast pratiquent (ou pratiquait pour Alexander Grant) sur la rivière Ness.

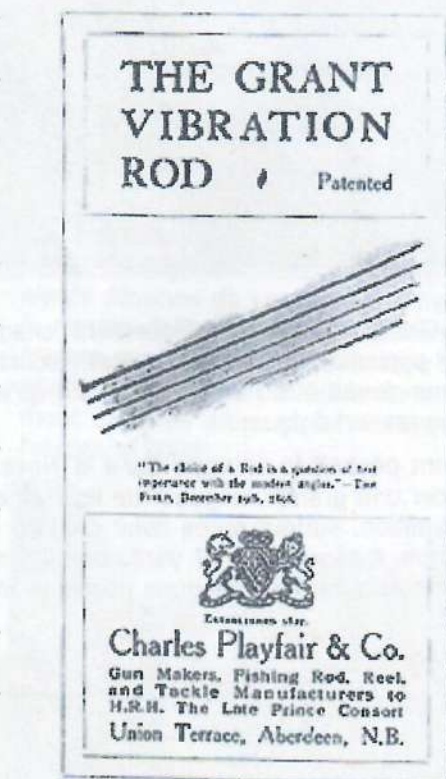
En 2008, un Irlandais aurait atteint la distance de 74 yards.

Louis Sauvadet

Photos : Revue Trout and Salmon et page web de l'Association de pêche d'Inverness.
Texte : D'après la revue Trout and Salmon et le livre « Book of The Domesday Giant Salmon » de Fred Buller.



Scott Mackenzie enseigne le Speycast sur la Ness (2007)



Fishing Gazette.

"WE saw him (Mr. Grant) do 50 yards 2 feet with a 17 1/2 ft. Rod on Wednesday last under unfavourable circumstances, viz: in strong gusty wind and rain. The cast was measured with a tape from the spot where he stood to the place where the fly fell. Mr. Grant is a rather slightly made man, not over strong in health, and we can well believe him that in the hands of a more powerful man his fine Rods would do more than he is able to take out of them."

December 12th, 1895.

Fishing Gazette.

"USING an 18 ft. 5 in. Rod of four joints, i.e., spliced three times, Mr. Grant made a cast—which I carefully measured—of 53 yards 1 foot from the spot where his feet stood to the place where his fly fell on the water. He cast along the bank in order that we might easily see where the fly fell. This is the longest recorded cast ever made."

Mr. R. B. MARSTON.

Pall Mall Gazette.

"UNDOUBTEDLY these Rods will have a big future."

December 12th, 1895.

Publicité et témoignages

les lanceurs se tenaient sur une plateforme qui elle-même était ancrée à la rive. Le jour de la compétition Alexander réalisa un lancer de 56 yards soit 51 mètres. Il gagna le concours.

Plus tard, son record de lancer en rivière, dûment mesuré, fut de 65 yards soit 59 mètres, à l'aide d'une canne de sa fabrication de 21 pieds de longueur.

En 1896, il fut invité à Londres pour une démonstration sur la rivière Tamise à Kingston-upon-Thames devant un parterre sélectionné de journalistes et de spécialistes. La veille de la démonstration, il y eut une conférence de presse, Alexander demanda : Quel est le plus long lancer réalisé à ce jour ? Monsieur Marston (spécialiste) répondit : 49 yards et un foot. Le détenteur de ce record était John Enright. Alexander jugea qu'avec sa canne Grant vibration, il pouvait lancer 20 yards de plus sur une pelouse. Marston déclara : Vous affirmez que vous pouvez lancer 70 yards ? Alexander Grant répondit : Effectivement si vous lancer 49 yards et un foot, je peux lever et lan-

louse, Alexander était à 74 yards (67,34 mètres) de ce point. Il demanda pour vérification qu'un expert vienne mesurer la réserve de ligne restant dans le moulinet : il restait 6 inches soit 152 centimètres.

John Enright assista aux démonstrations les trois jours suivants. Trois ans plus tard, lors d'un concours de lancer à Londres, les journalistes demandèrent à John Enright pourquoi il ne participait pas au concours. Enright leur répondit qu'il avait assisté aux démonstrations d'Alexander Grant, il était inutile de concourir. Enright demanda donc à Grant s'il pouvait venir en Ecosse pour apprendre et en savoir plus sur cette méthode. Malheureusement, John Enright n'a jamais pu faire le voyage jusqu'à Inverness, une terrible maladie l'emporta peu de temps après.

Au début des années 1900 Grant vendit les droits du brevet à une firme d'Aberdeen pour la fabrication et la commercialisation des cannes Vibration avec des royalties sur chaque canne vendue. Cependant, la firme n'utilisa

(1) Les lois de la physique sur les vibrations confirment les observations d'Alexander Grant.
(2) John Enright était un colosse comparative-

Désolant... Préoccupant ... L'État sanitaire des saumons à Vichy

Depuis 4 ans, le CNSS quantifie le nombre de saumons blessés en photographiant chaque poisson dans l'Observatoire des poissons migrateurs. Afin d'assurer la répétitivité de ces observations, une fiche individuelle est réalisée.

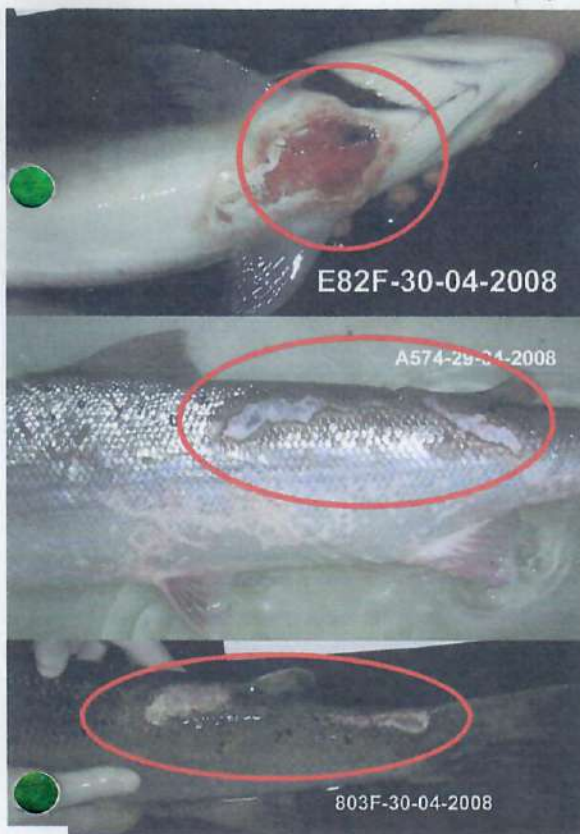
Au cours de ces quatre dernières années, il ressort malheureusement que plus d'un poisson sur deux observés à Vichy de 2004 à 2007 (soit un échantillon de 1095 individus sur les 2694 saumons comptabilisés en 4 ans) présente des blessures.

Les dernières captures d'adultes réalisées à Vichy au printemps 2008 restent toujours aussi désolantes (photos ci-dessous). Cette situation est donc très préoccupante lorsque l'on connaît les efforts, tant humains que financiers, consentis pour la sauvegarde du saumon Loire-Allier.

Jocelyn Rancon - CNSS



C20B-28-04-2008



	Saumons Observés	Saumons blessés	Proportion de blessés
Mars-04	24	11	40,7%
Avril-04	184	107	58,2%
Mai-04	52	24	46,2%
Total 2004	263	142	54,0%
Avril-05	102	44	43,1%
Mai-05	116	85	73,3%
Juin-05	7	4	57,1%
Total 2005	225	133	59,1%
Mars-06	12	6	50,0%
Avril-06	249	169	67,9%
Mai-06	183	104	56,8%
Juin-06	6	1	16,7%
Total 2006	450	280	62,2%
Février-07	4	2	50,0%
Mars-07	20	10	50,0%
Avril-07	122	76	62,3%
Mai-07	9	7	77,8%
Juin-07	2	0	0,0%
Total 2007	157	95	60,5%
<u>TOTAL</u>	<u>1095</u>	<u>650</u>	<u>59,4%</u>



P'aide les actions en faveur du saumon atlantique Loire Allier

J'adhère à l'Association Protectrice du Saumon.

NOM (en lettres CAPITALES): Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎ :

Membre adhérent..... : 18 € ☐ Membre sympathisant: 23 € ☐

Membre bienfaiteur: 30 € ☐

Ci joint la somme de €

Par chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ autre ☐

À l'ordre de l' Association Protectrice du Saumon Loire Allier

A M. Guy AUGRANDENIS, 3, rue des Grises - 63570 LA COMBELLE

la carte de membre me sera envoyé dès réception par retour de courrier

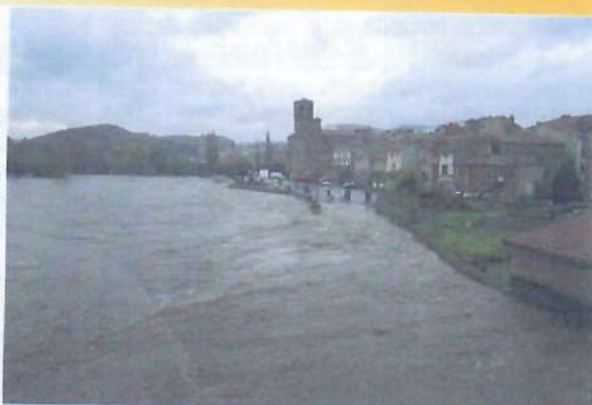
Que d'Eau! ... Que d'Eau !!! ...

Après les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le sud de la Haute-Loire, la Lozère, l'Ardèche et toute la région Auvergne, les eaux de l'Allier ont gonflé rapidement et la rivière est sortie de son lit sur la totalité de son cours. Pas de victimes, mais énormément de dégâts comme chaque fois en pareil cas.

De 15 m³/s au début de la dernière semaine d'octobre, le débit est passé à 1100 m³/s le 3 novembre à Langeac.

Après la crue dévastatrice du 3 décembre 2003 (970 m³/s à Langeac) pour les frayères déjà en place sur le Haut-Allier, c'est curieusement la même génération de saumons, issue de la reproduction naturelle, qui subit les affres de la nature, cinq ans après.

Avec moins de conséquences sur la fraie car celle-ci n'avait pas encore commencé en cette fin d'octobre. Malgré la puissance des flots qui ont balayé la vallée de l'Allier, il est heureux de constater que plusieurs dizaines de saumons ont franchi le barrage de Langeac dès que le niveau de la rivière est redevenu normal. Le comptage des nids de frayère, nous apportera davantage de précisions sur la quantité de reproducteurs de retour cet automne sur les zones de frai, géniteurs largement décimés alors qu'ils n'étaient encore qu'à l'état embryonnaire à l'automne 2003.



Photos prises du pont de Langeac (J.C. Pierrat)

Au pont de Cournon et dans la plaine vers Mezel



POUR VOS FÊTES DE FIN D'ANNÉE, PENSEZ

Saumonerie
Saint Gerreol





L'APS Mars 1952, réception en gare de RIOM d'œufs de saumons québécois

Avec de gauche à droite :

- Le directeur du service des eaux de la ville de RIOM
- Raymond BONNIEUX, conseiller juridique de l'APS
- Joseph CHAUMONT, vice-président de l'APS
- M. MANEVY (expédition des œufs)
- M. EIRARD, député du Puy de Dôme
- Antonin MAZIN, membre APS
- Antoine CAUX, maire de la ville de RIOM
- Henri PARRAIN, Président de l'APS (2ème en partant de la droite)
- M. BONNERICK, trésorier APS

lus ! Mais devant la disparition progressive du saumon, à laquelle les sphères officielles de la Pêche et du Tourisme n'accordaient hélas qu'une attention très limitée, l'A.P.S. a voulu réagir et tenter de redresser une situation bien compromise. Son action se manifeste sur trois plans différents : alevinage, répression du braconnage, législation de la pêche. Depuis 1947, l'A.P.S. a déversé dans l'Allier près de 500 000 alevins de saumon provenant de son établissement de pisciculture de Riom. Effort considérable qu'elle poursuivra et développera en fonction de ses disponibilités financières.

L'A.P.S. encourage la surveillance et alloue des primes substantielles aux gardes et aux gendarmes qui verbalisent contre les braconniers de saumons ou de tacons. En outre, son action juridique a permis à une jurisprudence nouvelle de s'affirmer, qui lui reconnaît le droit à dommages intérêts en tous lieux de la Loire et de l'Allier où sur un délit de braconnage de saumons a été commis. Inutile de dire que l'A.P.S. entend user de ce droit avec vigueur.

L'A.P.S. lutte contre l'injustifiable privilège des inscrits maritimes, contre les abus des trop nombreux titulaires de licences de pêche qui sévissent à l'estuaire de la Loire, contre les méthodes meurtrières des trop nombreuses pêcheries fixes, installées sur ce fleuve.

Amateurs de pêche sportive du saumon qui fréquentez l'Allier, n'oubliez pas que si ce magnifique poisson disparaît de cette rivière, c'est aux pêches abusives de ces professionnels que vous le devez. Ils détruisent aveuglément sans se soucier de l'avenir de l'espèce.

L'A.P.S. défend la pêche sportive du saumon, la plus passionnante des pêches.

Amis pêcheurs, vous qui aimez cette pêche, n'assistez pas passivement aux efforts que déploie l'A.P.S. Venez à elle et vous verrez que son opiniâtreté toute auvergnate lui permettra, grâce à votre concours, de redresser la situation.

Extrait du livre " LE SAUMON, sa vie, sa pêche dans l'Allier " par R. FELIX

Préface du Docteur L. TIXIER

Qu'est-ce que

L'ASSOCIATION PROTECTRICE DU SAUMON ?

par H. PARRAIN, Président de l'Association.

M. FELIX a bien voulu me demander d'exposer, à propos de son agréable étude, les buts que poursuit l'Association Protectrice du Saumon et les résultats qu'elle a obtenus.

Je lui sais gré infiniment de cette attention si délicate et je tiens à lui exprimer mes remerciements pour ses appréciations élogieuses à l'égard de l'Association que j'ai l'honneur de présider.

L'Association Protectrice du Saumon (A.P.S.) est un groupement de pêcheurs sportifs de saumons. Sa devise : « Redonner à l'Allier sa richesse d'antan en saumon », définit parfaitement les buts qu'elle s'est assignés.

Devise bien prétentieuse, dira-t-on, et qui fera sans doute sourire les éternels sceptiques ou les critiques impénitents dont la qualité maîtresse est l'impuissance à réaliser quoi que ce soit.

L'A.P.S. ne se berce pas d'illusions : elle n'a pas la prétention de faire renaître l'époque fabuleuse où, raconte-t-on, le contrat de travail des ouvriers agricoles comportait pour l'employeur l'engagement de ne pas servir du saumon à son personnel plus de trois fois par semaine. Ces temps sont bien révo-

lus ! Mais devant la disparition progressive du saumon, à laquelle les sphères officielles de la Pêche et du Tourisme n'accordaient hélas qu'une attention très limitée, l'A.P.S. a voulu réagir et tenter de redresser une situation bien compromise. Son action se manifeste sur trois plans différents : alevinage, répression du braconnage, législation de la pêche. Depuis 1947, l'A.P.S. a déversé dans l'Allier près de 500 000 alevins de saumon provenant de son établissement de pisciculture de Riom. Effort considérable qu'elle poursuivra et développera en fonction de ses disponibilités financières.

L'A.P.S. encourage la surveillance et alloue des primes substantielles aux gardes et aux gendarmes qui verbalisent contre les braconniers de saumons ou de tacons. En outre, son action juridique a permis à une jurisprudence nouvelle de s'affirmer, qui lui reconnaît le droit à dommages intérêts en tous lieux de la Loire et de l'Allier où sur un délit de braconnage de saumons a été commis. Inutile de dire que l'A.P.S. entend user de ce droit avec vigueur.

L'A.P.S. lutte contre l'injustifiable privilège des inscrits maritimes, contre les abus des trop nombreux titulaires de licences de pêche qui sévissent à l'estuaire de la Loire, contre les méthodes meurtrières des trop nombreuses pêcheries fixes, installées sur ce fleuve.

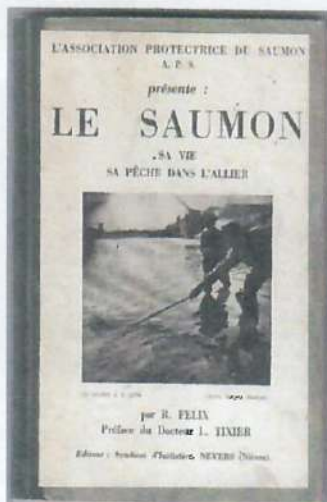
Amateurs de pêche sportive du saumon qui fréquentez l'Allier, n'oubliez pas que si ce magnifique poisson disparaît de cette rivière, c'est aux pêches abusives de ces professionnels que vous le devez. Ils détruisent aveuglément sans se soucier de l'avenir de l'espèce.

L'A.P.S. défend la pêche sportive du saumon, la plus passionnante des pêches.

Amis pêcheurs, vous qui aimez cette pêche, n'assistez pas passivement aux efforts que déploie l'A.P.S. Venez à elle et vous verrez que son opiniâtreté toute auvergnate lui permettra, grâce à votre concours, de redresser la situation.

Clermont-Ferrand, juillet 1951.

H. PARRAIN, Président de l'A.P.S.





Le 16^{ème} Salon Internationale de la Mouche Artificielle de Saint-Etienne

Organisé par le Club de Pêche
Sportive Forez-Velay
A la salle omnisports de la
Plaine Achille

Pour sa 16^{ème} édition, le grand rendez-vous stéphanois change d'appellation : anciennement « Salon National de la Mouche Artificielle », il devient « **Salon InterNational de la Mouche Artificielle** », mais garde son sigle : le SA.NA.M.A.

Il ouvrira ses portes le samedi 21 février 2009 de 10 à 19 heures et le dimanche 22 de 10 à 18 heures.

Nous participerons à ce salon convivial exclusivement consacré à la pêche à la mouche et nous serons heureux de vous y retrouver. Venez nombreux !!!



Bien sur, nous seront également présents aux :

20 ANS !

DU CARREFOUR
NATIONAL PECHE
ET LOISIRS

Les 16,17 et 18

janvier 2009

à la Grande Halle
d'Auvergne de
CLERMONT-FD

Migration 2008

Selon les chiffres communiqués par Logrami, la fondation saumon et la ville de Vichy, la population de saumons actuellement répertoriée dans la rivière est de :



VICHY :

• 421 saumons ont franchi les passes du barrage au 10 novembre 2008

LANGEAC :



• 94 saumons ont franchi les passes du barrage au 27 novembre 2008

POUTES :



• 36 saumons ont emprunté l'ascenseur pour franchir le barrage au 13 novembre 2008

Le nettoyage des incubateurs a été effectué le 26 septembre dans de bonnes conditions. Quelques aménagements sont à prévoir avant la remise en route (celui de la Prades a eu "les pieds" dans l'eau pendant la crue !!)

Le marquage des smolts s'est déroulé du 20 au 30 octobre. Une douzaine de membres de l'APS ont participé à l'opération. Merci à ces bénévoles.

